



Renseignements sur bail précaire et location de liciv

Par **michelbregues**, le **22/06/2009** à **23:58**

Bonjour, j'ai pris un commerce avec un bail précaire au départ j'ai versé une caution de 7000€ qui devait être retirée sur le prix d'achat si je devenais acquéreur de l'affaire ou m'être rendu si ce n'était pas le cas. Les circonstances n'ont pas permis que je devienne propriétaire. La Société gérante refuse de me rendre cette somme. Je dois emprunter ces 7000€ car j'étais au RMI, je n'avais aucun sous devant moi. En a-t-elle le droit? Pouvez-vous me renseigner sur les démarches à faire? D'autre part la personne propriétaire de ce commerce qui est un bar m'a loué la liciv pendant 23 mois et l'a vendu sans jamais l'avoir exploité à son nom. Est-ce légal? Merci d'éventuels renseignements.

Par **jeetendra**, le **23/06/2009** à **07:08**

bonjour, prenez contact avec votre Chambre de commerce et d'industrie à Montpellier, ils disposent d'un service juridique qui pourra vous conseiller, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement
[fluo]CCI de Montpellier[/fluo]
[fluo]Hôtel Saint-Côme[/fluo]
32 Gd Rue Jean Moulin
34944 Montpellier cedex 9
Tél. 04 99 51 52 00
CCI de Béziers Saint-Pons
26 allées Paul Riquet - BP 371
34504 Béziers Cedex
Tel. 04 67 809 809
Chambre des Métiers de l'Hérault
177 bis AVENUE LOUIS LUMIERE
34400 Lunel
Téléphone 1 : 04.67.64.61.38
Téléphone 2 : 04.67.83.49.49